CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Agence Régionale de Santé Occitanie

Distribution de : LACHAMP

Maître d'ouvrage : MAIRIE DE LACHAMP-RIBENNES

Mende, le mercredi 16 septembre 2026

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Laboratoire											
					Bactériologie					Physico-chimie						
		Chlore total	pH	Temp. de l'eau	Bact. coli-formes	Esché-richia coli	Flore à 22°C	Flore à 37°C	Entéro-coques	Baryum	Conduc-tivité	Amo-nium	Nitrites	Nitrates	Dureté	Turbi- dité
		mg(Cl2)/L	unité pH	°C	n/(100mL)	n/(100mL)	n/mL	n/mL	n/(100mL)	mg/L	µS/cm	mg/L	mg/L	mg/L	°f	NFU
ARBUSSEL HABITATION PARTICULIERE	07/09/2026 LDA48	<0,03	6,7	19,7	0	0	35	17	0	0,819	87	<0,01	<0,01	3,4	3,3	0,42
Limites de qualité en gras	maximum		*9*		*0*	**0**			**0**	*0,7*	*1100*		**0,1**	**50**		**1**
Références de qualité en italiques	minimum		*6,5*								*200*					

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire.
Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultatble à la demande en mairie.

Distribution en restriction d'usage permanente

Conclusions

Résultats conformes, le jour du contrôle, aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et physico-chimiques mesurés.
Il faut cependant noter la présence excessive de germes revivifiables, de baryum et le caractère agressif de l'eau.

Interprétations

Bien que les résultats microbiologiques du contrôle soient conformes, ce réseau présente une mauvaise qualité d'eau chronique. Les restrictions d'usage permanentes sont maintenues : l'eau ne doit pas être utilisée en l'état. Il doit être fait usage impérativement d'eau de source conditionnée ou d'eau préalablement bouillie pour la boisson et les préparations alimentaires. Le détail des restrictions est consultable en mairie.
La présence de bactéries revivifiables est un signe de dégradation de la qualité de l'eau dans le réseau.
Cette eau présente une teneur en baryum supériere à la limite de qualité de 0,70 mg/l tout en restant inférieure à la valeur de 2 mg/l. Ce réseau fait l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre du contrôle sanitaire.
Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Les précautions d'usage seront maintenues tant que les mesures correctives durables n'auront pas été totalement mises en oeuvre et que la fiabilité du réseau n'aura pas été confirmée.
Tant que les valeurs mesurées en baryum restent inférieures à 2 mg/l, il n'est pas nécessaire de mettre en place des mesures sanitaires particulaires, conformément à l'avis de l'ANSES du 20 septembre 2007.
En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.